

Canada poursuivra ses recherches ainsi que la surveillance de ces substances. La coopération bilatérale et trilatérale accrue en matière d'environnement, parallèlement à l'ALENA, complètera les efforts internationaux continus déployés pour régler ces questions.

C. QUESTIONS RELATIVES À L'AIR ET À L'EAU

(i) Pluies acides

Au Canada, les pluies acides sont causées principalement par les émissions de dioxyde de soufre, un polluant atmosphérique courant. La majeure partie de ces émissions provient de la combustion de charbon à forte teneur en soufre et du traitement de minerai sulfurifère. Le dioxyde de soufre peut demeurer dans l'air pendant plusieurs jours au cours desquels il s'oxyde pour former des sulfates qui peuvent se combiner à l'eau contenue dans l'air et former de l'acide sulfurique. Une grande partie de ces sulfates retombent au sol sous forme de précipitations. Même lorsque les particules de sulfate ne se combinent pas à l'eau, elles peuvent retomber à terre et former de l'acide sulfurique dans les eaux de surface. Les oxydes d'azote, qui peuvent réagir avec l'eau dans l'atmosphère pour former de l'acide nitrique, constituent une autre source de dépôt acide. Ces oxydes sont émis par toutes les sources de combustion, particulièrement les automobiles et les centrales thermiques au charbon. L'on croit souvent incompatibles la croissance économique et la protection de l'environnement. Le Canada a fait la preuve, par les progrès atteints dans la réduction des émissions de SO₂, de la complémentarité possible de la croissance économique et de la protection de l'environnement.

Grâce à une collaboration étroite entre le gouvernement et l'industrie, les émissions de dioxyde de soufre ont considérablement diminué au Canada, passant d'un niveau élevé de 6,9 millions de tonnes par année en 1970 à 4,6 millions de tonnes en 1980 et à 3,7 millions de tonnes en 1990²⁴. Cette baisse s'est produite en dépit de la croissance de l'économie canadienne. D'ici 1994, des ententes seront négociées avec toutes les provinces pour plafonner, à l'échelle nationale, les émissions de façon permanente à 3,2 millions de tonnes, à partir de l'an 2000. On ne s'attend pas à ce que l'ALENA entraîne une croissance suffisante dans les secteurs de la fonderie ou de la consommation de combustibles fossiles pour conduire à une augmentation considérable des émissions au pays.

On estime que plus de la moitié des dépôts de pluies acides dans l'est du Canada est attribuable à des émissions produites aux États-Unis. La grande majorité des émissions causant les pluies acides et originaires des États-Unis sont produites par les centrales thermiques alimentées au charbon et à l'huile et situées dans les états de l'est et du centre-ouest, à moins de 500 km environ de la frontière Canada-États-Unis. Il est peu probable que cette région des États-Unis puisse être le principal bénéficiaire d'un accord de libre échange avec le Mexique. En outre, toute croissance éventuelle de l'activité économique susceptible de se produire dans cette zone se ferait avec ou sans la participation du Canada à l'accord de libre échange.

24. Gouvernement du Canada et Gouvernement des États-Unis d'Amérique, Accord entre le Canada et les États-Unis sur la qualité de l'air : premier rapport d'étape, p. 13.